

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1157

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

3 février 1994 - n° 1157
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Une histoire sans importance

Madame G., ma voisine, aura 89 ans la semaine prochaine. Elle vit seule dans l'appartement qu'elle possède. Elle y a emménagé il y a un demi-siècle, en compagnie de son mari, décédé depuis quelques mois.

Madame G. devra peut-être entamer sa nonantième année dans un établissement médico-social. Car si elle parvient sans trop de problèmes à assumer les tâches courantes de son existence, il en est d'autres pour lesquelles le temps, cet allié précieux, ne suffit pas à remplacer la force, la souplesse et l'habileté, qui ont désormais quitté son corps fatigué. C'est vraiment trop bête: pas de problème pour les repas, les commissions — la famille, les voisins apportent leur aide. Mais se laver est devenu une épreuve insurmontable; tout comme faire le ménage.

Il y a bien une aide familiale, déléguée par un organisme officiel, qui vient une fois par semaine chez Madame G. Mais elle ne procède qu'aux entretiens courants et n'effectue pas les «à fond». Elle passe l'aspirateur, mais ne fait pas les vitres. Et puis, cette dame est malade et n'est pas remplacée durant son absence... Alors il faut se débrouiller. Demander ici une aide pour faire sa toilette; demander là un coup de main pour nettoyer la cuisine. Cela n'est encore pas bien grave, et si l'on veut faire fonctionner des réseaux de solidarité, il faut bien leur donner des occasions de se rendre utile. Mais cette absence fait prendre conscience à Madame G. de la précarité de sa situation et du peu d'estime dont les services officiels font preuve à son égard. Lorsque le facteur est malade, un remplaçant prend le relais. Le pays ne pourrait fonctionner si la distribution du courrier était soumise aux aléas des épidémies de grippe. Mais quand la personne chargée de passer une ou deux heures par semaine chez une presque nonagénaire est malade, on fait avec. Ou plutôt, on fait sans. Les vieux de la trempe de Madame G. n'ont pas l'habitude de se plaindre. Ou s'ils le font, ce n'est pas bien fort.

Faut-il parler en termes financiers pour être entendu? Un séjour dans un

établissement médico-social coûte bien plus cher que le salaire horaire d'une infirmière qui se déplace ou que celui d'une aide ménagère. Laver les vitres au domicile d'une personne âgée est plus économique que de prendre en charge l'entier de son entretien. Apporter un minimum de réconfort, de présence, de reconnaissance, sont des actes de grande valeur qui ne coûtent pas bien cher. Et contraindre Madame G. à quitter son appartement, c'est perdre les prestations gratuites des voisins et de la famille qui brisent sa solitude et jouent le rôle de «gardes» en étant prêts à intervenir, grâce à un appareil sans fil, sur appel téléphonique en cas de chute ou de difficulté subite.

Mais l'Etat raisonne différemment: si l'accès au réseau à domicile devient trop facile, combien de personnes qui n'en ont pas vraiment besoin en profiteront? Et combien de services aujourd'hui fournis par des voisins disparaîtront pour être pris en charge par du personnel rémunéré? Les assurances ont aussi leur propre logique, elles qui contrôlent minutieusement chaque facture et essaient de rabattre cent francs ici, deux cents francs là. Madame G., qui a passé sa vie à économiser, ne réclame pourtant pas plus que ce qui lui est strictement nécessaire. C'est le revers de l'aide ciblée, qui veut n'atteindre que ceux qui en ont besoin, mais dont les contrôles et le mode de fonctionnement peuvent friser l'indécence.

Mais les besoins des personnes âgées ne sont pas que matériels. Il faut aussi répondre à des angoisses, à la peur de se retrouver une nuit entière sur le sol de sa cuisine à cause d'une chute, à la crainte d'ouvrir la porte; il faut aussi imaginer la solitude qui clôt une vie passée au service des autres et à laquelle les plus beaux organigrammes n'apporteront aucune réponse. Bien sûr, notre société n'est plus adaptée à ces demandes; bien sûr l'éclatement de la famille, la division du travail, les changements de valeur...

Et pourtant, Madame G. veut rester chez elle.

PI